

**Méthodologie de prise en compte de la biodiversité dans les ÉIE des projets : l'évaluation des impacts sur la biodiversité du développement actuel en Wallonie (Belgique) de l'industrie extractive, des parcs éoliens et du réseau autonome de voies lentes** Dr Sc. Agron. Olivier Guillitte (aCREA-Université de Liège)

L'auteur a été particulièrement confronté au cours de la décennie écoulée aux 3 thématiques retenues. Il s'agit donc bien d'expériences vécues dans le contexte particulier de la Région wallonne avec pour toutes les 3 des évolutions fortes de la façon d'envisager l'évaluation biologique.

Le contexte juridique de la conservation de la nature en Wallonie (comme dans d'autres régions de l'UE) présente une certaine instabilité liée à l'incertitude du développement du réseau Natura 2000.

Dans ce contexte, l'auteur a développé une approche méthodologique de l'évaluation biologique qui vise d'une part à identifier rapidement le risque de refus des projets soumis à autorisation et optimiser les impacts positifs après avoir réduit au maximum les risques d'impacts négatifs.

Ainsi, l'auteur privilégie une pré-étude le plus en amont du projet en dehors du cadre légal de l'EIE et si possible bien avant la dépose d'autorisation. Elle peut intégrer néanmoins des volets obligatoires hors EIE comme l'évaluation appropriée des incidences sur un site Natura 2000.

La pré-étude se base sur les données publiées et une visite rapide du lieu du projet. Les impacts sont étudiés selon une démarche en entonnoir en partant des obligations les plus contraignantes vers l'absence de contraintes légales, établie depuis le niveau international jusqu'à celui local et en envisageant d'abord le lieu du projet et puis en s'éloignant de lui. Cette approche systématique identifie ainsi l'ensemble des contraintes juridiques.

L'étude proprement dite qu'elle soit effectuée au sein de l'EIE officielle ou en dehors consiste en un approfondissement de la connaissance de l'état de conservation des habitats et des espèces dont la pré-étude a mesuré les contraintes théoriques qui pèsent sur eux, mais aussi l'état des espèces parapluies et des espèces exotiques invasives. L'auteur préconise aussi l'étude des alternatives de l'absence de mise en œuvre du projet. L'auteur insiste aussi sur le rôle de médiation important que l'auteur d'étude peut jouer lors des contacts avec le public et les autorités.

Ensuite, les particularités des 3 thématiques sont abordées successivement :

- pour les carrières, la longue maturation de l'étude biologique hors EIE officielle ;
- pour l'éolien, le cadre juridique incertain à travers une approche stéréotypée subjective ;
- pour le réseau lent, une approche pour une voie globale mais détricotée lors de la mise œuvre des tronçons.

Malgré ce constat sévère, tout au long de l'exposé l'auteur montrera des pistes d'amélioration du système de l'évaluation biologique de projets en Wallonie.